

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 34 (1997)  
**Heft:** 1316  
  
**Rubrik:** Revue de presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une politique sociale innovatrice

*Imagination et ténacité. Ce sont les vertus dont témoigne, à Zurich, la responsable du Département des affaires sociales.*

**M**ONIKA STOCKER EST une magistrate imaginative et tenace. À la tête du Département des affaires sociales de la ville de Zurich depuis une législature, elle n'a cessé d'expérimenter des solutions nouvelles. La métropole de la Limmat connaît elle aussi des difficultés budgétaires. Aussi la politicienne écologiste a-t-elle le souci de faire le meilleur usage des moyens financiers disponibles.

## Mieux distribuer les aides culturelles

Son projet socio-culturel pour Zurich s'est heurté au scepticisme du Conseil communal: les députés ont craint d'être dépouillés de leurs compétences en adoptant un crédit cadre de 60 millions sur trois ans. Qu'importe: Monika Stocker a reculé sans céder sur l'essentiel. Elle a retiré sa demande d'un crédit cadre, mais, à l'avenir, la Ville ne renouvellera plus automatiquement ses subventions aux centres de quartier. En lieu et place, la Ville a lancé un appel d'offre sur la base d'un cahier des charges. Objectifs: répartir plus équitablement les activités socioculturelles entre les quartiers, combler les lacunes de l'offre pour la jeunesse et les familles avec enfants, stimuler l'innova-

tion. Sur les 134 propositions déposées par différentes organisations privées à but non lucratif, 55 ont fait l'objet d'un contrat de deux ans et 10 projets ont obtenu une contribution unique.

## Le travail plutôt que l'argent

Dans les prochaines semaines, le Département des affaires sociales informera les habitants des différents quartiers sur les budgets, les institutions bénéficiaires et les mandats accordés.

Même souci d'efficacité et d'innovation pour ce qui est de l'aide sociale. «Les collectivités publiques ont le choix entre faire quelque chose avec les gens ou les assister financièrement. La seconde solution conduit souvent à la désintégration sociale, un résultat qui finalement coûte cher à la collectivité. J'estime, déclare Monika Stocker, que l'État doit faire preuve d'esprit d'entreprise. On ne peut discuter des années durant. C'est maintenant qu'il faut résoudre les problèmes.»

Avec un chômage de 7% et 12 000 dossiers d'assistance ouverts, la Ville doit faire face à des dépenses importantes – 170 millions en 1997 – qui croissent de 7 à 10% par an. Aussi Monika Stocker a-t-elle regroupé tous les projets d'intégration professionnelle

dans un seul service, «le marché complémentaire du travail». La Ville dispose de 1200 places de travail qui permettent chaque année à 3000 personnes de trouver une occupation. Environ deux tiers de ces emplois sont disponibles dans des entreprises et visent à une réintégration professionnelle rapide. Pour le tiers restant, il s'agit d'abord de réaliser une intégration sociale. À ces personnes en difficulté, la Ville propose une palette d'activités – ateliers, groupes de travail, travail à la journée dans les parcs municipaux, stages semestriels – qui doivent renforcer la confiance des chômeurs en eux-mêmes.

Le service «Marché complémentaire du travail» est un projet pilote de la réforme de l'administration communale. Il dispose d'une enveloppe budgétaire et son objectif consiste à promouvoir l'intégration sociale en payant un salaire plutôt qu'en versant une aide financière: du travail plutôt que l'assistance.

L'OFIAMT tout comme le commerce et l'artisanat local ne voient pas ces expériences d'un bon œil: la loi sur le chômage n'autorise pas la création d'entreprises avec l'argent public. Ces actions risquent de décourager la création d'emplois dans l'économie privée.

jd

REVUE DE PRESSE

## La vieille lune de la baisse d'impôts

Dans la *Weltwoche* (25.9), Beat Bürgenmeier, professeur d'économie, explique pourquoi une baisse des impôts ne peut contribuer à améliorer l'attractivité économique de notre pays.

L'antienne est connue: globalisation oblige, notre pays se voit confronté à une impitoyable concurrence. L'État doit donc créer les conditions les plus favorables aux entreprises et notamment procéder à des baisses d'impôts. Beat Bürgenmeier démonte ce raisonnement apparemment sans faille.

«Du point de vue de l'entreprise, un allègement de la fiscalité contribue à réduire les coûts. (...) Demandons-

nous quelles seraient les entreprises qui tireraient avantage d'un tel allègement.»

«Les entreprises qui s'en tirent bien sur le marché mondial dans les conditions prévalant en Suisse actuellement engrangeront un profit supplémentaire. Reste à savoir si ces bénéfices seront distribués sous forme de dividendes ou utilisés à financer des investissements d'avenir.»

«Les entreprises qui peinent à faire face à la concurrence internationale pourront peut-être améliorer leurs chances de survie en continuant à vendre des produits en partie dépassés.

Mais il n'est pas certain qu'à long terme ces allègements fiscaux contribuent à améliorer leur capacité concurrentielle.»

«C'est pourquoi, en période de difficultés économiques, un abaissement général et durable de la charge fiscale des entreprises n'est pas indiqué. On peut recommander par contre un crédit d'impôt, remboursable en des temps meilleurs. Ce crédit d'impôt agirait non seulement comme une aide à court terme dans un contexte de changement structurel rapide, mais permettrait encore d'atténuer les fluctuations conjoncturelles.»